

**C O N S E I L   M U N I C I P A L**  
**PROCES-VERBAL**  
**SÉANCE DU 4 OCTOBRE 2017**

L'an deux mille dix-sept, le 4 octobre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Fabrice JACOB, Maire.

Date de convocation : 28 septembre 2017

Date d'affichage : 28 septembre 2017

**Étaient présents :** Fabrice JACOB, Isabelle GUERIN, Gildas ROUE, Sophie BASTARD, Christian PETITFRERE, Ingrid MORVAN, Joël TRANVOUEZ, Jacques GOSSELIN, Isabelle KERGASTEL, Anne DELAROCHE, Danièle LE CALVEZ, Yannick CADIOU, Nicolas CANN, Catherine ANDRIEUX, Philippe JAFFRES, Béatrice MORVAN, Erwan QUEMENEUR, Régine SAINT-JAL, Claude SEGALEN, Marie-Michèle BOTQUELEN, Pierre GRANDJEAN, Jean-Claude COQUEREAU, Céline SENECHAL, Jacques MOAL, Emmanuel MORUCCI, Aurélie LE MOAL, Fabrice HURET, Claire LE ROY, Bernard CALVEZ, Catherine GUYADER, conseillers municipaux

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Procurations :**

Mme Morgane LOAEC à Mme Ingrid MORVAN

M. Fabien ZAGNOLI à M. Fabrice JACOB

M. Gurvan MOAL à Mme Aurélie LE MOAL

**Monsieur Philippe JAFFRES a été nommé secrétaire de séance.**

**SOMMAIRE**

- 2017-10-65 Rénovation de la salle Jean Kergoat : Avenant N°1 au marché – Lot 6
- 2017-10-66 Réalisation de vestiaires et d'un club house au complexe de Kerlaurent : Avenants au marché
- 2017-10-67 Participation aux charges de fonctionnement d'un établissement scolaire spécialisé
- 2017-10-68 Création d'un Conseil Municipal Jeunes : adoption des modalités
- 2017-10-69 Adhésion à l'Association Finistérienne des Conseils d'Enfants et de Jeunes (AFICEJ)
- 2017-10-70 Salon d'automne 2017 : attribution de prix
- 2017-10-71 Tremplin Magique 2018 : attribution de prix et modalités de remboursement des frais de déplacement et d'hébergement
- 2017-10-72 Tréteaux chantants : fixation du tarif
- 2017-10-73 Location de salles sportives aux comités d'entreprises : création d'un tarif horaire
- 2017-10-74 Attribution d'une subvention exceptionnelle
- 2017-10-75 Entretien des bâtiments communaux : Avenant au marché Lot N°4
- 2017-10-76 Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Association Guipavas Identité Patrimoine (AGIP)
- 2017-10-77 Attribution d'une subvention pour 2017 au Comité des Œuvres Sociales
- 2017-10-78 Admissions en non valeur
- 2017-10-79 Décision modificative N°1
- 2017-10-80 Modification du tableau des effectifs



La séance est ouverte à 18H30



## **ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUILLET 2017**

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

### **RENOVATION DE LA SALLE JEAN KERGOAT : AVENANT N°1 AU MARCHE – LOT 6**

Par délibération du 20 mars 2017, le Conseil Municipal a retenu les entreprises chargées d'exécuter les travaux de rénovation de la salle omnisports Jean Kergoat.

Réunie le 11 septembre 2017, la Commission d'Appel d'Offres a donné un avis favorable à la proposition suivante d'avenant :

ENTREPRISE	ADRESSE	LOT	N° avenant	NATURE DE L'AVENANT	MT HT Plus value	MT HT Moins value
BRIT'ALU	ZI de Kergaradec 3 405 rue Antoine Lavoisier 29490 Guipavas	6	1	Remplacement vitrages en partie haute des ouvrants par panneaux pleins tôle alu classement coupe-feu	788,55	
					<b>HT</b>	<b>TTC</b>
<b>Total Brit'Alu avenant n°1</b>					<b>788,55</b>	<b>946,26</b>
					<b>HT</b>	<b>TTC</b>
<b>TOTAUX (1ère présentation d'avenant)</b>					<b>788,55</b>	<b>946,26</b>

Il est proposé au Conseil Municipal de valider cette proposition d'avenant et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les pièces à intervenir.

#### **Avis de la Commission d'appel d'offres : Favorable**

#### **Avis des Commissions :**

- Urbanisme, Vie économique, Déplacement, Agriculture, Travaux, Environnement : **Favorable**
- Finances, Administration générale, Personnel, Communication, Démocratie, Citoyenneté, Relations internationales, Associations patriotiques : **Favorable**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Fabrice HURET : « Nous voulons donc profiter de cette délibération pour vous demander s'il était possible de faire un point sur l'état d'avancement des travaux de cette salle. En ce qui concerne notre groupe, nous nous sommes toujours abstenus sur ce projet parce que l'on considérait qu'il était plus judicieux de commencer par la construction d'une salle de tennis donc si par ailleurs vous pouviez aussi faire un point sur l'état d'avancement du projet de cette future salle de tennis. Pour notre groupe sur cette délibération, puisqu'elle consiste au remplacement de vitrages par des tôles alu, nous voterons pour ».

Monsieur le Maire répond : « Les travaux de la salle Jean Kergoat ont pris un peu plus d'une semaine de retard en accord avec l'association et sur un match de championnat on a trouvé un plan B c'est-à-dire on va dans une autre salle sur Brest pour les autres matchs de championnats, ça a été fait en concertation avec eux, il reste le sol sportif à poser, c'est en cours, il y avait un taux d'hygrométrie dans la salle qui était un petit peu élevé, la salle a été chauffée ce week-end jusqu'à aujourd'hui, ce qui permettra de poser le sol dans des conditions optimales pour ne pas qu'il se déforme par la suite et cela a été vu avec le fournisseur, le poseur.

Pour ce qui est de la salle de tennis, je reviendrai en fin du conseil car cela fait partie des questions diverses de l'un des groupes ».

#### **Décision du Conseil Municipal : Adopté à l'unanimité.**

**REALISATION DE VESTIAIRES ET D'UN CLUB HOUSE AU COMPLEXE DE KERLAURENT :  
AVENANTS AU MARCHÉ**

Par délibération du 6 juillet 2016, le Conseil Municipal a retenu les entreprises chargées d'exécuter les travaux de réalisation de vestiaires et d'un club house au complexe sportif de Kerlaurent.

Réunie le 11 septembre 2017, la Commission d'Appel d'Offres a donné un avis favorable à la proposition suivante d'avenants :

ENTREPRISES	ADRESSE	LOT	N° avenant	NATURE DE L'AVENANT	MT HT Plus value	MT HT Moins value
Eurl LE ROUX F	Bourg 29290 TREOUERGAT	7	1	Prestations non réalisées (trappes gainés élec, organigramme clés, patères)		4 918,45
				Mise en œuvre plafond en OSB	7 070,13	
					<b>HT</b>	<b>TTC</b>
<b>Total Le Roux F. avenant n°1</b>					<b>2 151,68</b>	<b>2 582,02</b>
Sas CELTIC CHAUFFAGE	165 rue Jules Jansen BP 70032 29801 BREST CEDEX 9	10	1	Raccordement EU évier club house	225,00	
				Rajout robinet puisage lavabos vestiaires	608,00	
					<b>HT</b>	<b>TTC</b>
<b>Total Celtic Chauffage avenant n°1</b>					<b>833,00</b>	<b>999,60</b>
CEGELEC PORTES DE BRETAGNE	Centre de Brest 10Bis Boulevard Gabriel Lippmann – BP 155 29803 Brest Cedex 9	11	2	Modification implantation équipements + installations complémentaires	1 945,09	
					<b>HT</b>	<b>TTC</b>
<b>Total Cégélec avenant n°2</b>					<b>1 945,09</b>	<b>2 334,11</b>
					<b>HT</b>	<b>TTC</b>
<b>TOTAUX (2e présentation d'avenants)</b>					<b>4 929,77</b>	<b>5 915,72</b>

Il est proposé au Conseil Municipal de valider cette proposition d'avenants et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les pièces à intervenir.

**Avis de la Commission d'appel d'offres : Favorable**

**Avis des Commissions :**

- Urbanisme, Vie économique, Déplacement, Agriculture, Travaux, Environnement : **Favorable**
- Finances, Administration générale, Personnel, Communication, Démocratie, Citoyenneté, Relations internationales, Associations patriotiques : **Favorable**

**Décision du Conseil Municipal : Adopté à l'unanimité.**

## **PARTICIPATION AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT D'UN ETABLISSEMENT SCOLAIRE SPECIALISE**

La Ville de Guipavas est régulièrement sollicitée pour sa participation aux charges de fonctionnement d'établissements dispensant un enseignement spécialisé (CLIS ou IME).

La commune ne disposant pas de classe de ce type, il est proposé au Conseil Municipal de verser la somme de 699,16 € par enfant scolarisé à l'école Sainte Anne de Plabennec conformément à leur demande, soit :

- |   |            |
|---|------------|
| - Ville de Plabennec, école Sainte Anne | 1 398,32 € |
| 2 enfants scolarisés                    |            |

### **Avis des Commissions :**

- *Affaires scolaires, Enfance, Jeunesse, Affaires sociales, Solidarité, Handicap* : **Favorable**
- *Finances, Administration générale, Personnel, Communication, Démocratie, Citoyenneté, Relations internationales, Associations patriotiques* : **Favorable**

**Décision du Conseil Municipal : Adopté à l'unanimité.**

## **CREATION D'UN CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES : ADOPTION DES MODALITES**

Un Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) constitue un véritable lieu d'apprentissage de l'engagement individuel et collectif ainsi que de la démocratie.

Le CMJ, à l'image du conseil municipal d'adultes, doit permettre aux jeunes élus de réfléchir, discuter, et de décider de mener à bien des actions dans l'intérêt de toute la population, devenant ainsi des acteurs de la vie de la commune, dans le cadre des valeurs républicaines.

Les objectifs poursuivis sont les suivants :

- Encourager le dialogue entre jeunes, les élus locaux et adultes en général,
- Favoriser le lien social et intergénérationnel,
- Reconnaître aux jeunes leurs capacités de proposition, d'analyse et d'action,
- Initier à la prise de responsabilités,
- Aider à prendre conscience de leur propre statut social,
- Contribuer à l'apprentissage de l'exercice du débat collectif et de la négociation

Le CMJ, qui réunira 33 enfants, sera régi par un règlement de fonctionnement. Les enfants ciblés pour le CMJ doivent appartenir aux niveaux suivants de scolarisation : CM1, CM2 et 6<sup>e</sup> (ensemble du cycle 3). Ils devront, pour être électeurs/élus, habiter dans la commune. Le mandat électif sera de deux ans, non renouvelable.

Les élections se dérouleront au sein de la mairie, entre la rentrée scolaire et le 31 décembre.

Les réunions plénières auront lieu 3 fois par an et seront présidées par Monsieur le Maire ou son représentant. Par ailleurs, des réunions de travail, organisées en commissions, seront programmées tout au long de l'année en fonction de l'avancée des projets.

Les actions du CMJ s'inscriront et seront financées par le Projet Educatif Local.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'accepter le principe de création d'un Conseil Municipal des Jeunes.
- de demander à Monsieur le Maire de mettre en place le CMJ ainsi que le budget nécessaire à son fonctionnement.

### **Avis des Commissions :**

- *Affaires scolaires, Enfance, Jeunesse, Affaires sociales, Solidarité, Handicap* : **Favorable**  
- *Finances, Administration générale, Personnel, Communication, Démocratie, Citoyenneté, Relations internationales, Associations patriotiques* : **Favorable**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Aurélie LE MOAL : « *Un Conseil Municipal des Jeunes existait sur notre commune il y a quelques années, ce dernier s'est essoufflé au fil du temps faute de candidat. Vous faites le choix de le remettre en place nous ne pouvons qu'approuver ce projet démocratique et républicain qui ne fera que renforcer le lien avec les jeunes de notre commune. Nous tenons toutefois à insister sur certains éléments qui nous semblent importants. Nous espérons fortement que la parité sera respectée tout comme au sein de notre conseil municipal. A notre époque il est important que les jeunes grandissent et évoluent avec une parité homme/femme, que cette égalité devienne une évidence dès le plus jeune âge. Autre élément d'importance, la parité entre les quartiers, afin de répondre au mieux aux attentes de tous les enfants et jeunes de notre commune. La finalité étant l'équilibre des projets. Est-ce qu'il y aura un lien ou un relais avec les assemblées de quartier et sous quelle forme ? Vous comptez financer le CMJ avec le projet éducatif local, le PEL est fait pour ça et nous espérons qu'il y aura bien une ligne propre allouée au fonctionnement et projet potentiel du CMJ sans pour autant diminuer le financement des autres actions du PEL. Il faut donner les moyens à ce CMJ d'exister afin que ce ne soit pas qu'une façade. Nous voterons favorable à cette délibération tout en restant vigilant sur ce projet notamment sur le budget qui lui sera alloué ».*

Monsieur le Maire répond : « *Je tiens à vous rassurer j'espère aussi que ce ne sera pas qu'une façade et on fera tout pour que ce ne soit pas une façade. Concernant la parité, nous sommes bien entendu évidemment favorables à ce qu'il y ait la parité, après on verra par rapport au nombre de candidats ce qui n'est pas forcément évident. De même pour les quartiers, on fera du panachage pour que tous les quartiers soient représentés. Pour le budget du PEL, il n'est pas utilisé systématiquement tous les ans donc selon les projets qui seront à développer par le CMJ, par leur volonté, des budgets travaux sécurité voirie, on mettra des budgets en fonction de ce qui sera voté en conseil municipal des jeunes. Le lien avec les assemblées de quartier : s'il y a des projets qui sont en corrélation, le CMJ pourra intervenir aux assemblées de quartier, ils travailleront main dans la main si les projets sont similaires. On sera vigilants et on reviendra vers vous lors des commissions ou autres ».*

### **Décision du Conseil Municipal : Adopté à l'unanimité.**

## **ADHESION A L'ASSOCIATION FINISTERIENNE DES CONSEILS D'ENFANTS ET DE JEUNES (AFICEJ)**

L'Association Finistérienne des Conseils d'Enfants et des Jeunes (AFICEJ), créée en 1993, rassemble les communes finistériennes dotées d'un Conseil Municipal d'Enfants (CME) ou des Jeunes (CMJ).

L'association a essentiellement pour objectif d'apporter un soutien permanent aux communes comme Guipavas qui souhaitent se doter d'un CME ou CMJ. Son activité est également ponctuée de moments forts et de rencontres : journées de formations, rencontres départementales pour échanger autour des actions menées dans les différentes communes...

L'adhésion à l'Association Finistérienne des Conseils d'Enfants et de jeunes donne lieu à une cotisation annuelle, d'un montant de 60 € pour l'année 2017.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'adhérer à l'Association Finistérienne des Conseils d'Enfants et de Jeunes,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir,
- d'inscrire chaque année les crédits nécessaires correspondant à la cotisation annuelle.

### Avis des Commissions :

- *Affaires scolaires, Enfance, Jeunesse, Affaires sociales, Solidarité, Handicap* : **Favorable**  
- *Finances, Administration générale, Personnel, Communication, Démocratie, Citoyenneté, Relations internationales, Associations patriotiques* : **Favorable**

**Décision du Conseil Municipal : Adopté à l'unanimité.**

### **SALON D'AUTOMNE 2017 : ATTRIBUTION DE PRIX**

Dans le cadre de l'exposition du Salon d'Automne 2017, il est proposé au Conseil Municipal de reconduire la même formule que l'an passé, à savoir l'attribution des prix ci-après sous forme de bons d'achats dans un commerce de matériel de peinture :

- 1<sup>er</sup> prix de peinture : 100 €
- 2<sup>e</sup> prix de peinture : 60 €
- Prix de sculpture : 60 €

### Avis des Commissions :

- *Sport, Vie associative, Culture, Animation, Patrimoine* : **Favorable**  
- *Finances, Administration générale, Personnel, Communication, Démocratie, Citoyenneté, Relations internationales, Associations patriotiques* : **Favorable**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Emmanuel MORUCCI : « *J'ai deux questions dont une que j'ai déjà posée en commission, pourquoi le prix de la sculpture est-il de 60 € alors que le 1<sup>er</sup> prix de peinture est à 100 € ? Pourquoi parle-t-on d'un bon d'achat dans un commerce de peinture ? Pouvez-vous nous dire de quel commerce il s'agit et comment il a été sélectionné et pourquoi ce ne sont pas des bons d'achats dans plusieurs commerces de notre ville ou de notre agglomération ?* ».

Monsieur le Maire répond : « *En ce qui concerne les attributions de la peinture à 100€ et la sculpture de 60€, cela a été décidé au moment où il y avait beaucoup moins de sculptures que de peintures et ce qui est toujours le cas. La peinture avait été privilégiée dans ce cadre-là, c'est la réponse qui avait été faite par l'association mais rien ne nous empêche pour les saisons prochaines de retravailler là-dessus. Il y a beaucoup moins de sculptures aujourd'hui. Le magasin en question a été choisi car il existe peu de magasins distribuant du matériel de peinture sur Brest et sa région. C'est le magasin Ultramarine qui a été retenu depuis plusieurs années, les propriétaires de cette enseigne s'intéressent personnellement aux expositions notamment au Salon d'Automne. Il existe d'autres enseignes comme Artis ou Cultura mais qui sont beaucoup plus impersonnelles. Evidemment tout reste discutable comme le précisent les organisateurs, cela a toujours plu et ils travaillent régulièrement avec ce magasin donc c'est peut être un retour vers les aides qu'ils ont pour leurs clubs de peintures et autres.*

Monsieur Emmanuel MORUCCI ajoute : « *Que cela plaise je n'en doute pas, c'est juste une question d'équité entre les commerces* ».

**Décision du Conseil Municipal : Adopté à l'unanimité.**

### **TREMPLIN MAGIQUE 2018 : ATTRIBUTION DE PRIX ET MODALITES DE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DEPLACEMENT ET D'HEBERGEMENT**

Dans le cadre du traditionnel Festival de Magie créé en 2012, des artistes amateurs, semi-professionnels ou professionnels souhaitant se confronter au public pourront présenter, le vendredi 26 janvier 2018, un numéro lors de la soirée intitulée « Tremplin Magique ». A cette occasion, il est proposé au Conseil Municipal :

1 - d'attribuer les prix ci-après :

- 1<sup>er</sup> prix : 800 €
- 2<sup>e</sup> prix : 500 €
- 3<sup>e</sup> prix : 300 €

2- d'adopter comme l'an passé, les modalités ci-après pour le remboursement des frais de déplacement et d'hébergement des artistes :

- Pour les personnes se déplaçant par leurs propres moyens, le remboursement se fera sur la base des frais réels avec un plafond à hauteur de 250 € sur présentation de justificatifs (péage, carburant...),
- Pour les personnes utilisant des transports en commun, le remboursement se fera sur présentation d'un justificatif avec un plafond à hauteur de 250 €,
- Hébergement : prise en charge de la nuitée du vendredi 26 au samedi 27 janvier 2018

Ces remboursements se feront par mandat administratif.

**Avis des Commissions :**

- Sport, Vie associative, Culture, Animation, Patrimoine : **Favorable**
- Finances, Administration générale, Personnel, Communication, Démocratie, Citoyenneté, Relations internationales, Associations patriotiques : **Favorable**

**Monsieur le Maire précise : « c'est une reconduction à l'identique ».**

**Décision du Conseil Municipal : Adopté à l'unanimité.**

**TRETEAUX CHANTANTS : FIXATION DU TARIF**

Comme chaque année, la Ville de Brest demande aux villes partenaires de se positionner sur un nombre de places à acheter au tarif de 12 € pour la finale des Tréteaux Chantant programmée à l'Aréna le 30 novembre prochain.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'acheter les billets à 12 € à la ville de Brest sur une base de 200 billets au minimum,
- de fixer la participation de la ville de Guipavas à 7 € et le prix de vente au public à 5 €.

**Avis des Commissions :**

- Sport, Vie associative, Culture, Animation, Patrimoine : **Favorable**
- Finances, Administration générale, Personnel, Communication, Démocratie, Citoyenneté, Relations internationales, Associations patriotiques : **Favorable**

**Décision du Conseil Municipal : Adopté à l'unanimité.**

**LOCATION DE SALLES SPORTIVES AUX COMITES D'ENTREPRISES : CREATION D'UN TARIF HORAIRE**

Comme chaque année, la Ville de Guipavas met à disposition des salles sportives au profit de différents comités d'entreprises.

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer un tarif horaire de location à 15 euros à compter du 5 octobre 2017.

Dans ce cadre, la mise à disposition des salles est soumise à convention annuelle renouvelable sur demande uniquement. La mise à disposition est suspendue durant les vacances scolaires.

**Avis des Commissions :**

- Sport, Vie associative, Culture, Animation, Patrimoine : **Favorable**
- Avis de la commission Finances, Administration générale, Personnel, Communication, Démocratie, Citoyenneté, Relations internationales, Associations patriotiques : **Favorable**

Monsieur Gildas ROUÉ ajoute un complément d'informations : « Cela concerne deux salles qui sont mises à disposition gracieusement depuis des années, à savoir la salle Jean Kergoat pour le club d'entreprises de l'aéroport Prat Pip. Ces employés viennent régulièrement entre 12h et 14h pour faire du badminton, du volley, sports d'intérieurs et aussi la salle de Kerlaurent pour laquelle la DCNS, maintenant Naval Group, faisait aussi entre 12h et 14h du sport. J'ai rencontré ces deux comités d'entreprises qui je pense signeront la convention sous peu ».

Monsieur le Maire ajoute : « Il y aura peut-être d'autres structures comme le synthétique de Kerlaurent, en accord avec des associations, par une autre société voisine avec qui une convention existait déjà et qui souhaiterait continuer. C'est aussi pour palier au coût que l'on a quand on loue l'IFAC pour les associations de Coataudon ».

**Décision du Conseil Municipal : Adopté à l'unanimité.**

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE**

Il est proposé au Conseil Municipal de verser une subvention exceptionnelle de 500 € à Monsieur Trévor Caraes. Elle lui permettra de contribuer aux frais inhérents à la pratique du sport à haut niveau en planche à voile en vue de sa participation aux prochains jeux olympiques.

L'octroi de cette subvention est conditionné à la signature d'une convention fixant les contreparties attendues et notamment une présentation locale de son sport ou une course et l'indication de la participation de la ville sur les supports de communication lors de son activité.

**Avis des Commissions :**

- Sport, Vie associative, Culture, Animation, Patrimoine : **Favorable**
- Finances, Administration générale, Personnel, Communication, Démocratie, Citoyenneté, Relations internationales, Associations patriotiques : **Favorable**

Monsieur Gildas ROUÉ précise : « Vous avez en pièce-jointe le projet de convention entre la ville et Monsieur Trévor CARAES. J'ai rencontré longuement ce jeune homme qui est un brillant sportif Guipavaisien, un véliplanchiste, qui a un palmarès édifiant. Il a été champion de France, champion du monde sénior en 2015. Il a fait partie du pôle espoir, puis du pôle France de planche à voile. C'est un grand espoir pour les français pour les jeux olympiques 2024 en France. Il a obtenu le statut de sportif de haut niveau, il y a à peine 2000 personnes en France qui ont ce statut décerné par le Ministère des sports. C'est une spécialité sportive très onéreuse et il est venu nous demander une subvention exceptionnelle ».

Monsieur le Maire ajoute : « C'est une subvention qui sera donnée en deux fois avec une contre-partie de pédagogie dans les écoles, dans les ALSH auprès des jeunes de la commune sachant qu'il y a une section voile dans un des collèges ».

**Décision du Conseil Municipal : Adopté à l'unanimité.**

Par délibération du 16 décembre 2015, le Conseil Municipal a retenu les entreprises chargées de l'entretien des locaux et des surfaces vitrées des bâtiments communaux.

Le lot n° 4 (Equipements sportifs) a été attribué à la Société Top Service.

La réalisation de nouveaux vestiaires au complexe sportif de Kerlaurent, d'une surface de 534,54 m<sup>2</sup>, occasionne un entretien supplémentaire.

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 11 septembre 2017, a donné un avis favorable à la proposition suivante d'avenant :

Nouveaux vestiaires de Kerlaurent	Surface en m <sup>2</sup>	AVENANT / MONTANTS MENSUELS						TOTAL MENSUEL AVENANT N°3		TOTAL ANNUEL AVENANT N°3	
		Entretien locaux		Vitrerie		Produits entretien		HT	TTC	HT	TTC
		HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC				
	534,54	539,90	647,88	7,90	9,48	67,91	81,49	615,71	738,85	7 388,52	8 866,22

Total annuel du lot n°4

MONTANT INITIAL HT	MONTANT HT AVENANTS		MONTANT TOTAL LOT 4	
	n°2	n°3	HT	TTC
24 228,00	3 023,76	7 388,52	34 640,28	41 568,34

Total annuel de l'ensemble des lots du marché d'entretien des bâtiments communaux :

MONTANT INITIAL HT	MONTANT HT AVENANT N° 1 (Lot n° 7)	MONTANT HT AVENANT N°2 (Lot n° 4)	MONTANT HT AVENANT N°3 (Lot n° 4)	TOTAUX ANNUELS DU MARCHE AVEC AVENANTS	
				HT	TTC
344 457,73	200,00	3 023,76	7 388,52	355 070,01	426 084,01

Il est proposé au Conseil Municipal de valider cette proposition d'avenant et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les pièces à intervenir.

**Avis de la commission d'appel d'offres : Favorable**

**Avis de la Commission :**

- Finances, Administration générale, Personnel, Communication, Démocratie, Citoyenneté, Relations internationales, Associations patriotiques : **Favorable**

**Monsieur le Maire dit que du fait de l'augmentation des bâtiments cela augmente les surfaces à nettoyer.**

**Décision du Conseil Municipal : Adopté à l'unanimité.**

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION GUIPAVAS IDENTITE PATRIMOINE (AGIP)**

Dans le cadre de la commémoration d'août 1944 et de la venue des petits enfants des généraux PATTON et GROW, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 150 € à l'association Guipavas Identité Patrimoine (AGIP), partenaire de l'organisation de cette manifestation.

**Avis de la Commission :**

- Finances, Administration générale, Personnel, Communication, Démocratie, Citoyenneté, Relations internationales, Associations patriotiques : **Favorable**

**Décision du Conseil Municipal : Adopté à l'unanimité.**

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR 2017 AU COMITE DES ŒUVRES SOCIALES**

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer le montant de la subvention à verser au Comité des Œuvres Sociales de Brest métropole à 15 781,37 € pour 2017.

**Avis de la Commission :**

- Finances, Administration générale, Personnel, Communication, Démocratie, Citoyenneté, Relations internationales, Associations patriotiques : **Favorable**

Monsieur le Maire dit que c'est une reconduction et qu'elle est calculée selon un barème.

**Décision du Conseil Municipal : Adopté à l'unanimité.**

**ADMISSIONS EN NON VALEUR**

Malgré la mise en œuvre de toutes les procédures, la Trésorerie de Guipavas n'a pu recouvrer certaines créances pour un montant de 1678.25 €

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'admettre en non-valeur ce montant conformément aux justificatifs fournis.

**Avis de la Commission :**

- Finances, Administration générale, Personnel, Communication, Démocratie, Citoyenneté, Relations internationales, Associations patriotiques : **Favorable**

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit de frais de garderie et de cantine.

**Décision du Conseil Municipal : Adopté à l'unanimité.**

**DECISION MODIFICATIVE N° 1**

Il est proposé au Conseil Municipal de valider la décision modificative suivante : (détail joint en annexe)

INVESTISSEMENT :

- Dépenses : + 170 000 €  
- Recettes : + 170 000 €

FONCTIONNEMENT :

- Dépenses : + 375 000 €  
- Recettes : + 375 000 €

**Avis de la Commission :**

- Finances, Administration générale, Personnel, Communication, Démocratie, Citoyenneté, Relations internationales, Associations patriotiques : **Favorable**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Fabrice HURET : « On voit apparaître un montant nettement important d'impôts et taxes supplémentaires + 142000 €, c'est un montant non négligeable donc j'aimerais avoir une explication. Par ailleurs, les subventions aussi s'élèvent à 252000 €, est-ce que ce sont des subventions en plus ou attendues ? J'aimerais avoir des explications sur ces deux montants. On observe beaucoup de mouvement en rémunération, en rémunération principale, en indemnités, c'est peut-être normal en cette période, néanmoins sur la ligne D64131251, il y a une dépense supplémentaire de plus 70000 € au niveau de la rubrique rémunération, j'aimerais savoir à quoi elle correspond ».

Monsieur le Maire répond : « ligne par ligne ça va être compliqué, j'avais demandé de poser les questions avant le conseil » et donne la parole à Monsieur Joël TRANVOUEZ : « Je vais vous présenter un tableau qui va reprendre de façon synthétique ces différents mouvements.

Au niveau des dépenses on a un virement qui a été fait de la section fonctionnement à la section d'investissement pour 160000 €, le chapitre 011 qui concerne les charges courantes à caractère général, il s'agit d'ajustement de charges externes en cours d'année pour moins 6950 €.

Au niveau des prêts personnel le montant est de 39700 € en augmentation des indemnités et des alignements des frais de charge de personnel entre section, on évoquait tout à l'heure le poste de 70000 €, effectivement si on a des augmentations sur certaines sections on a des diminutions sur d'autres, ce sont simplement des postes section à section, le poste d'ajustement des frais de personnel est de 39700 €.

Au niveau des autres charges gestion courante, 15200 €, il s'agit des cotisations sociales sur les indemnités d'élus pour 2100 €, d'un transfert d'un partenariat sportif : l'Essor Breton. Un compte précédemment comptabilisé au chapitre 011 charges externes puis basculé en 65 pour 8000 €, puisqu'on avait conclu au départ un partenariat avec l'Essor Breton et ce partenariat a été basculé en subvention.

Au niveau des charges financières, on a une économie de 12750 €, réduction de nos intérêts sur emprunts et crédits court terme, En charges exceptionnelles un montant de 179800 € qui s'analyse principalement par l'annulation d'un titre qui avait été émis sur un exercice précédent à l'encontre d'une société sur Guipavas pour un montant de 168000 €. A ce jour, cette société s'est mise en conformité avec la loi et de ce fait le titre n'a plus lieu d'être conservé, on voit d'ailleurs en recettes la dernière ligne reprise sur provision la même somme de 168000 €. On a également une annulation d'un titre concernant une taxe locale sur la publicité extérieure pour 10000 €. Total de ces dépenses : 375000 €.

En recettes, on a des opérations d'ordre entre section pour les travaux en régie moins 4000 €, on a des remboursements plus pour la Caisse sociale sur les arrêts maladies et arrêts de travail plus 4063 €, on a une augmentation des redevances d'activités des recettes supplémentaires sur la cantine et garderie, ALSH et la médiathèque, on a le poste impôts et taxes qui a augmenté de 134943 €, il y a des rentrées supplémentaires qui ont été faites sur les centimes taxes d'habitation / taxe foncière 52323 €, on a une augmentation de la taxe électricité pour 78170 € et la reprise du titre TLPE pour 10000 €.

A l'inverse on constate une baisse de notre recette de dotation de solidarité communautaire de 7000 €. Au niveau des dotations et subventions, principalement sur la DGF, on a eu moins 28924 €, compensées par des subventions favorables sur cet exercice.

En recettes exceptionnelles, on a un montant de 69910 € provenant pour 64910 € du remboursement par notre assurance du sinistre lié à la tempête Zeus, le solde étant de 5000 € provient de mécénat reçu dans l'exercice et la reprise de provisions sur créance 168000 € du titre annulé de la société de Guipavas.

Pour la section investissement, pour un total de 178000 €, nous avons des opérations d'ordre, au niveau des immobilisations corporelles et incorporelles, on a moins 401000 € principalement lié au report de l'acquisition du terrain de la propriété LE BRIS. En immobilisation en cours, on a 64700 €, report ou abandon de certains investissements à hauteur de 89805 €. A l'inverse nouvelle réalisation pour 154505 € : principalement toiture et vestiaires de la salle de Kerlaurent pour 103100 €, des vestiaires de Keranna pour 11200 € et des travaux sur la Chapelle Sainte Yves pour 19550 €. Autre immobilisation financière de 510500€, il s'agit du transfert en budget annexe de la valorisation du prix de cession des terrains et lotissement Olympe de Gougues pour un total de 178000 €.

*En recettes investissement, on retrouve le virement de section de fonctionnement pour 160000 €, on a également des dons pour les vitraux de la Chapelle Saint Yves actuellement comptabilisés à hauteur de 10000 €, on a une diminution de l'appel à l'emprunt de moins 157490 €, on aura un produit de cession lié à la vente des terrains du lotissement Olympe de Gouges pour 77000 € et on a des subventions obtenues par le département sur 2017 à hauteur de 80490 €, le site de Kerlaurent pour 70000 €, la piste de BMX pour 12000€, et diverses autres subventions pour 8000 €. Total de 178000 €.*

**Décision du Conseil Municipal : Adopté à l'unanimité.**

**Abstentions :** Mesdames et Messieurs Gurvan MOAL, Emmanuel MORUCCI, Jacques MOAL, Aurélie LE MOAL, Fabrice HURET, Claire LE ROY, Bernard CALVEZ, Catherine GUYADER.

**MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Comme suite à différents mouvements de personnel, il est proposé au Conseil Municipal de modifier le tableau des effectifs de la commune comme suit :

➤ **au 1<sup>er</sup> octobre 2017 :**

- Suppression d'un poste d'Adjoint Technique Principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet (avancement de grade)
- Suppression d'un poste d'Adjoint d'Animation à 25/35<sup>ème</sup> (avancement de grade)
- Suppression d'un poste d'Adjoint d'Animation à 29,50/35<sup>ème</sup> (avancement de grade)
- Suppression d'un poste d'Adjoint Administratif Principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet (mutation)
- Suppression d'un poste d'Attaché à temps complet (mutation)

**Avis du Comité Technique : Favorable**

**Avis de la Commission :**

- *Finances, Administration générale, Personnel, Communication, Démocratie, Citoyenneté, Relations internationales, Associations patriotiques : **Favorable***

*Madame Isabelle GUÉRIN précise : « Les trois premières suppressions de postes font suite à des créations de postes qui étaient liées à des avancements de grade et que nous avons validé précédemment puisque la démarche doit être faite de cette manière-là ».*

**Décision du Conseil Municipal : Adopté à l'unanimité.**

**QUESTIONS DIVERSES**

- Intervention de Monsieur Jacques MOAL concernant le projet du nouveau stade (Stade Brestois 29) et le projet de salle de tennis.
- Monsieur Jacques MOAL demande le bilan de la fête de l'été et souhaite avoir des informations concernant le séjour ski.

*Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jacques MOAL : « On a vu dans la presse de samedi dernier un projet sur des fonds privés, quel emplacement, pouvez-vous nous en dire un peu plus ? Je rejoins la question formulée au départ par Fabrice HURET concernant la salle de tennis, est ce que vous pouvez nous en dire un peu plus ? Je voudrais rajouter, je vous ai interpellé là-dessus à la commission, ma demande était le bilan détaillé de la fête de l'été ainsi que les éléments concernant le séjour de ski ? ».*

Monsieur le Maire répond : « *Le séjour de ski sera proposé au prochain conseil municipal, le dossier sera ficelé dans les services dans les jours à venir lors des commissions ou peut être avant, on reviendra vers toi là-dessus. Pour ce qui est du détail de la fête de l'été, dans le premier point, l'approbation du conseil municipal, il y a tout le détail des frais engagés, si tu as des questions n'hésite pas à revenir vers nous.*

*Pour le stade Brestois, j'ai été informé il y a quelques semaines sur les intentions du stade Brestois de travailler sur un nouveau projet, c'est un projet public/privé qui est très très loin d'être à son terme, il y a quelques années qui a été abandonné, pour l'instant rien n'a été déposé, que ce soit sur Guipavas ou sur la Métropole aucun dossier concret n'a été déposé. Le seul emplacement pour un équipement dit métropolitain sur Guipavas est en face d'Ikea à Maner Coz, l'emplacement n'a pas changé, n'a jamais été enlevé au PLU, soyez certains que nous serons présents dans les discussions et veillerons aux intérêts de Guipavas sur un tel dossier mais aujourd'hui c'est sorti dans la presse un peu prématurément, cela a juste été évoqué verbalement entre le stade Brestois, François CUIILLANDRE et moi-même.*

*Concernant la salle de tennis, je suis un peu surpris de la question puisque j'ai répondu lors de la commission à la même question. Pour le terrain nous sommes sur plusieurs pistes et aucune n'est validée à ce jour, le projet d'investissement sera discuté dans le cadre du PPI 2017/2020 et lors du débat d'orientations budgétaires et au prochain conseil également. Le projet sera mené en pleine concertation avec les futurs utilisateurs comme nous l'avions promis. Des besoins ont été exprimés par le club de tennis, il s'agit de les étudier, de la même façon pour l'ensemble des autres clubs ou associations, nous espérons voir ce projet se réaliser avant la fin du mandat. Je suis également en relation avec le club à la recherche de subventions, je dois rencontrer à nouveau des gens de la Fédération Française de Tennis et l'ampleur du projet dépendra également des subventions que nous pourrons avoir. Rien de concret pour l'instant, nous travaillons sur plusieurs pistes pour trouver le foncier adéquat pour le projet ».*

- Monsieur le Maire informe de la fermeture de la Trésorerie de Guipavas au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

*« Cet été, il y a eu beaucoup de discussions au sujet de la fermeture de la trésorerie de Guipavas. Je vous informe officiellement sa fermeture au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Elle sera transférée avec le reste des services fiscaux. En juillet dernier, suite à des rendez-vous que nous avons eus avec la directrice de la DGFIP, elle a informé de la fermeture de la Trésorerie de Guipavas Brest banlieue début 2018 dans le cadre d'un plan de réorganisation du réseau des trésoreries. La nouvelle organisation qui sera mise en œuvre consiste à définir un comptable au public identique pour la métropole et pour toutes ses communes membres. Ainsi, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, la gestion comptable de la commune sera intégralement transférée vers la trésorerie de Brest municipale. J'ai rencontré deux fois la directrice départementale les 5 juillet et 28 août afin d'obtenir plus d'explications sur cette fermeture qui va pénaliser en premier lieu les usagers qui devront désormais se rendre à Brest. J'ai également écrit au Préfet du Finistère afin de lui faire part de mon mécontentement sur la forme d'annonce de cette fermeture sans concertation préalable avec les élus des communes. Le Préfet a confirmé cette fermeture et le personnel sera transféré sur Brest dès la fin de l'année. Nos interlocuteurs seront sur Brest, on m'a promis une réactivité meilleure pour des réponses à nos questions ».*

- Monsieur Fabrice HURET demande des informations concernant la salle de tennis.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Fabrice HURET : « *Je suis un peu surpris sur votre discours sur la salle de tennis puisque la campagne n'est pas très loin et cela avait été présenté comme un projet prioritaire voire même plus que prioritaire, or là, vous vous posez même la question de savoir si cette salle va être réalisée avant la fin du mandat ».*

Monsieur le Maire répond : « *Nous espérons qu'elle sera réalisée avant la fin du mandat, le foncier n'est pas encore validé parce qu'il faut le trouver, soit l'acheter soit le faire valider, et que tout le monde soit content. S'il est au bord d'un lotissement ce n'est pas évident. Nous y travaillons et je suis allé visiter avec les responsables du club des Gars du Reun Tennis un équipement qui a quatre ans, à Lannion, qui conviendrait complètement au club, puisque que sont deux clubs quasi-identiques, avec un potentiel important. On va aborder le dossier au maximum, mais pour l'instant tant que rien n'est validé, qu'on n'a pas posé d'appel à projet, ni validé de foncier, c'est un peu prématuré mais on espère pouvoir revenir vers vous dans les prochains mois.*

*On veut que le dossier soit abordé et ne pas prendre quatre ans pour mettre le projet à terme comme les vestiaires de Kerlaurent par exemple. Dès qu'on aura des nouvelles on en parlera en commission ».*

*Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Emmanuel MORUCCI : « Nous vous remercions de l'information de la fermeture de Guipavas vers Brest, vous avez été informé, vous nous en faites part, c'est parfait, je m'interroge sur la capacité qui a été la vôtre et celle de votre équipe à avoir résisté à ce départ, ça pose une question de fond sur la cohésion des territoires, au sein de la métropole et du service public, si les services publics commencent à quitter les villes de notre métropole pour aller vers la ville centre. Je pense qu'on ne peut pas laisser faire ce genre de choses sans qu'il y ait de véritable contrepartie, je sais bien que les choses évoluent, que l'on travaille beaucoup par internet, informatique... mais il y a un équilibre à trouver entre une présence des administrations sur notre territoire et le service rendu à nos concitoyens. Ce n'est pas simple mais c'est désolant de l'apprendre de cette manière parce qu'on sent que vous avez été informé et qu'il n'y a pas eu de marges de manœuvres laissées ni par l'administration des finances, ni par la préfecture du Finistère ».*

*Monsieur le Maire répond : « J'ai reçu cette personne début juillet, je n'étais pas satisfait du tout de son intervention et de son discours puisque j'étais le seul Maire qu'elle voulait rencontrer, elle m'a dit j'en informerai les autres par courrier ou téléphone. J'ai écrit au Préfet sur ce fait là, que cela m'interpellait, que je n'ai eu aucune statistique du nombre de personnes de Guipavas et des autres communes qui fréquentaient la trésorerie. Les communes de Bohars, Guilers, Relecq-Kerhuon, ont dit que c'était plus simple pour eux d'aller sur Brest avec les transports en commun que de venir sur Guipavas. J'ai donc reçu à nouveau cette personne qui est allée rencontrer chaque Maire et la décision est unilatérale, le préfet a tranché. C'est vrai qu'aujourd'hui on a beaucoup d'opérations qui sont dématérialisées. Ce qui m'inquiétait le plus, c'était pour les anciens, je me demandais s'ils ne gardaient pas une permanence à une certaine période de l'année, comme pour les impôts ou d'autres taxes à recouvrir, et la réponse a été non, on m'a dit que ce serait plus efficace. J'ai envoyé un courrier à tous les maires pour la recevoir ici mais ça ne s'est pas fait, elle est allée voir chaque maire. Que je n'ai pas fait, ou pas eu la capacité de répondre à cette personne-là, je ne peux pas te laisser dire ça, merci ».*



Fin de séance à 19H23



**Prochain Conseil Municipal le mercredi 13 décembre 2017 à 18h30.**